

Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSi)

<p>Cadre légal</p>	<p>Règlement (UE) N° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (« EaSI ») : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/2014_2020_reglement_emploi_innovation_sociale.pdf</p>
<p>Durée programme</p>	<p>2014-2020</p>
<p>Budget</p>	<p>919,4 millions euros</p>
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Les objectifs généraux du programme EaSI sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'appropriation par les décideurs politiques à tous les niveaux et de réaliser des actions concrètes, coordonnées et innovantes, aussi bien au niveau de l'Union que des États membres, en ce qui concerne les objectifs de l'UE : promotion d'un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, de garantie d'une protection sociale adéquate et correcte, de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'amélioration des conditions de travail, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et les organismes publics et privés. • Appuyer le développement de systèmes de protection sociale et de marchés du travail adéquats, accessibles et efficaces et faciliter la réforme des politiques dans les domaines suivants : promotion du travail décent et de conditions de travail décentes, d'une culture de la prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, d'un équilibre plus sain entre vie professionnelle et vie privée, et de la bonne gouvernance en matière d'objectifs sociaux, y compris pour ce qui est de la convergence, ainsi que de l'apprentissage mutuel et de l'innovation sociale; • Veiller à l'application effective du droit de l'Union sur les questions liées aux domaines de l'emploi, de la protection sociale, de la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, de l'amélioration des conditions de travail, et, si nécessaire, contribuer à la modernisation du droit de l'Union, conformément aux principes du "travail décent" et en tenant compte des principes de la "réglementation intelligente"; • Encourager la mobilité géographique volontaire des travailleurs dans des conditions équitables et multiplier les possibilités d'emploi en développant des marchés du travail de qualité favorisant l'insertion, qui soient ouverts et accessibles à tous dans l'Union ; • Stimuler l'emploi et l'inclusion sociale en augmentant la disponibilité et l'accessibilité des instruments de microfinancement pour les personnes vulnérables qui souhaitent fonder une microentreprise ainsi que pour les micro-entreprises existantes et en améliorant l'accès au financement pour les entreprises sociales.

<p>Objectifs (suite)</p>	<p>Le programme EaSI est composé de trois volets complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Progress : soutient l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des instruments, des politiques et le droit de l'Union applicable dans le domaine social ; favorise un processus décisionnel fondé sur des éléments concrets, l'innovation sociale et le progrès social, en partenariat avec les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et des organismes publics ou privés ; ✓ EURES : EURES est le réseau de services spécialisés désignés par les États de l'EEE (Espace Economique Européen) et la Confédération suisse, en collaboration avec les partenaires sociaux, d'autres prestataires de services pour l'emploi et d'autres parties intéressées, pour mettre en place des échanges et une diffusion d'informations ainsi que d'autres formes de coopération, comme les partenariats transfrontaliers, en vue d'encourager la mobilité géographique volontaire des travailleurs dans des conditions équitables et de contribuer à un taux élevé d'emplois durables et de qualité ; ✓ Microfinance et entrepreneuriat social : augmente l'accès au microfinancement et sa disponibilité : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les personnes physiques : les personnes vulnérables qui ont perdu leur emploi, qui risquent de le perdre ou qui ont des difficultés à entrer ou à revenir sur le marché du travail, les personnes exposées au risque d'exclusion sociale, ou socialement exclues, et les personnes qui se trouvent dans une situation défavorable pour accéder au marché du crédit traditionnel et qui souhaitent créer ou développer leur propre micro- entreprise ; - Pour les personnes morales : les micro-entreprises pendant les phases de démarrage et de développement, et en particulier les micro-entreprises qui emploient des personnes au profil mentionné ci-dessus.
<p>Actions soutenues</p>	<p>Types d'actions financées au titre du volet Progress :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités d'analyse ✓ Activités d'apprentissage mutuel, de sensibilisation et de diffusion : échange et diffusion de bonnes pratiques, de démarches et d'expériences innovantes, évaluation par les pairs, analyse comparative et apprentissage mutuel au niveau européen; événements, conférences et séminaires organisés par la présidence du Conseil; formation de gestionnaires juridiques et politiques; rédaction et publication de guides, de rapports et de matériel didactique, et activités d'information, de communication et de médiatisation des actions soutenues par le programme; élaboration et maintenance de systèmes d'information en vue de l'échange et de la diffusion d'informations sur la politique et la législation de l'Union, ainsi que sur le marché du travail ;

<p>Actions soutenues (suite)</p>	<p>✓ Soutien en ce qui concerne : les coûts opérationnels des réseaux clés au niveau de l'Union, dont les activités sont liées et contribuent aux objectifs du volet Progress ; le renforcement des capacités des administrations et services nationaux spécialisés chargés de la promotion de la mobilité géographique et désignés par les États membres, ainsi que des organismes de microcrédit; la mise sur pied de groupes de travail composés de responsables nationaux pour contrôler l'application du droit de l'Union ; la mise en réseau et la coopération des organismes spécialisés et autres parties prenantes concernées, des autorités nationales, régionales et locales, ainsi que des services de l'emploi au niveau européen; le financement d'observatoires au niveau européen; l'échange de personnel entre administrations nationales.</p> <p>Types d'actions financées au titre du volet EURES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions visant à encourager la mobilité volontaire des personnes dans l'Union et à supprimer les obstacles à la mobilité, en particulier : l'instauration et les activités de partenariats transfrontaliers EURES; la fourniture de services d'information, de conseil, de placement et de recrutement pour les travailleurs transfrontaliers; ✓ la mise en place de la plateforme numérique plurilingue pour la compensation des offres et des demandes d'emplois; la mise en place de programmes de mobilité ciblés, à l'issue d'appels à propositions, pour pourvoir les postes vacants là où des lacunes ont été constatées sur le marché du travail, et/ou pour aider les travailleurs ayant une propension à la mobilité, dès lors qu'un besoin économique apparaît clairement; ✓ l'apprentissage mutuel entre les acteurs du réseau EURES et la formation des conseillers EURES, y compris les conseillers de partenariats transfrontaliers EURES ; les activités d'information et de communication pour sensibiliser aux avantages de la mobilité géographique et professionnelle en général et aux activités et services fournis par EURES. <p>Type d'actions financées au titre du volet "microfinance et entrepreneuriat social" : soutien au microfinancement et aux entreprises sociales.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Les autorités locales, régionales et nationales, les services pour l'emploi, les partenaires sociaux, les ONG, les institutions de recherche et d'enseignement supérieur, les instituts nationaux de statistiques, les médias, les entités spécialisées énoncées dans le droit de l'Union, les experts en évaluation et étude d'impacts, Les établissements publics ou privés, établis au niveau local, régional ou national et fournissant des microcrédits et les entreprises sociales pour l'axe « microfinance et entrepreneuriat social »</p>
<p>Taux intervention et/ou montant</p>	<p>Variable suivant appels à propositions (jusqu'à 80 % taux de cofinancement)</p>
<p>Appels à propositions</p>	<p>Appels à propositions sont disponibles sur : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=629&langId=fr</p>



<p>Documentation utile</p>	<p>Brochure d'information sur le programme EaSI : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=fr&videoId=2720&furtherVideos=yes</p> <p>Programme de travail 2019 https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/wp_easi_2019.pdf</p>
<p>Contact européen</p>	<p>Direction générale « Emploi, Affaires sociales et Inclusion » Commission européenne B-1049 Bruxelles Site web EaSI: http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=fr</p>
<p>Contact national</p>	<p>Ministère du Travail - Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/organisation/article/daei-delegation-aux-affaires-europeennes-et-internationales 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP Délégués : Cyril Cosme et Christiane Labalme Cyril Vinsonnaud - Adjoint au chef du Bureau des Politiques et Relations Européennes Tel: 01 40 56 54 15 / Mail : cyril.vinsonnaud@sante.gouv.fr Dans le cadre du volet « microfinance et entrepreneuriat social », s'adresser aux organismes nationaux de microcrédit</p>
<p>Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune Carte interactive</p>
<p>Date mise à jour</p>	<p>19 Juin 2019</p>

